



# snalc

*de l'école au supérieur*

► **Communiqué de presse**

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC\_national

## **REVALORISATION : LE SNALC DEMANDE LES PLANS DE L'ESCALIER**

Le **SNALC**, syndicat représentatif de tous les personnels de l'Éducation nationale, était présent lors de la réunion de cet après-midi avec le ministre, où les arbitrages ont été rendus concernant la revalorisation des personnels enseignants pour l'année 2021.

Pour le **SNALC**, cette première marche de l'escalier en 2021 n'a de sens que si nous obtenons la garantie d'une loi de programmation pluriannuelle, qui elle seule peut fixer les autres marches et permettre une revalorisation importante de la part fixe de nos traitements et ce, sans contreparties.

C'est pourquoi, puisque nous savons que le ministère de l'Éducation nationale n'est pas seul décisionnaire dans cette affaire, nous nous adressons à l'ensemble de la représentation nationale, au Premier ministre et au Président de la République : cette loi de programmation est la seule façon de garantir l'existence sur le long terme de cette revalorisation et de rétablir une forme de confiance avec les enseignants. Les chiffres du **SNALC** sont connus et sur la (fameuse) table depuis plus d'un an : il faut maintenant conclure.

Sur l'utilisation de l'enveloppe de 400 millions (500 millions par la suite en année pleine), le **SNALC** valide le principe d'une prime d'équipement, qui est une prime fixe pour tous, conformément à nos demandes. Son montant (150€ net par an) n'est pour le moment pas à la hauteur, donc là aussi, il faut garantir qu'elle progresse dans les années à venir.

Le **SNALC** a refusé de se prononcer sur la prime d'attractivité, qui ne concerne qu'environ 30% des collègues, de façon dégressive en fonction de l'ancienneté. Si nous accueillons favorablement le fait que l'on ait abandonné les différences de traitement par corps, qui étaient purement vexatoires, nous devons obtenir une revalorisation pour tous, et donc discuter dès janvier des plans de l'escalier pour atteindre cet objectif.

Enfin, le **SNALC** n'oublie aucun des métiers de l'Éducation nationale. À ce titre, il a entre autres demandé qu'on aboutisse à des mesures réelles pour les directeurs d'école, et que l'on débloque une enveloppe spécifique pour les AESH. Il a également demandé l'ouverture d'un groupe de travail CPE et d'un groupe de travail professeurs documentalistes, afin de revoir le régime indemnitaire de ces collègues, qui ne seront pas concernés par la prime d'équipement. Pour le **SNALC**, cette exclusion n'est pas acceptable et doit immédiatement être réparée.

Paris, le 16 novembre 2020

Contact : Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, [girardsnalc@yahoo.fr](mailto:girardsnalc@yahoo.fr)

***SNALC. De l'école au supérieur***